

Conditions générales de vente Voxsee

Version au 01/10/2018

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION - OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services de conception de réalisations visuelles ou sonores (photographies, vidéos, sons, images), création de contenu, et création, révision et maintenance de sites web (« Les Services ») proposés par Monsieur Vincent TEXIER, agissant sous le nom commercial VOXSEE (« Le Prestataire ») aux Clients (« Les Clients ou le Client »).

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le site Internet du Prestataire accessible à l'adresse suivante : www.voxsee.fr et confirmés dans le devis personnalisé adressé au Client avant toute commande.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées avant la confirmation de la commande. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la confirmation de la commande.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

Monsieur Vincent TEXIER

2, rue des Brandinières

79260 LA CRECHE

Numéro de téléphone :

Adresse mail : contact@voxsee.fr

RCS NIORT 840 351 530

ARTICLE 2 – COMMANDES

Le Client sélectionne avec le Prestataire les Services qu'il désire commander.

Le Prestataire adresse au Client un devis récapitulatif.

La signature du devis par le Client constitue la passation de la commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

La commande sur devis n'est considérée comme définitive par le Prestataire qu'après le versement d'un acompte de 30% du montant total de la commande.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Le devis signé par le Client et la confirmation de la commande par le Prestataire, ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente constituent ensemble le Contrat conclu entre le Client et le Prestataire pour la fourniture des Services.

Toute prestation non prévue au devis et demandée par le Client fera l'objet d'un nouveau devis et d'une facturation spécifique, mais demeurera soumise aux présentes conditions générales.

ARTICLE 3 – DROIT DE RETRACTATION EN CAS DE VENTES CONCLUES A DISTANCE

Les Clients professionnels contractant pour les besoins de leur activité professionnelle, ne bénéficient pas du délai de rétractation de 14 jours prévue par les articles L.121-21 et suivants du Code de la consommation, en cas de vente conclue à distance.

Pour toutes les ventes conclues à distance, le Client consommateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du Contrat pour exercer son droit de rétractation auprès du Prestataire et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, sauf si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation joint aux présentes, auquel cas un accusé de réception sur un support durable sera immédiatement communiqué au Client. Seul le prix des Services commandés sont remboursés. Le remboursement des sommes effectivement réglées par le Client sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Prestataire, de la notification de la rétractation.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L 121-21-8 3° et 13° du Code de la Consommation, le droit de rétractation est également exclu pour les Clients consommateurs en cas de fourniture de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés; ou dans le cas de la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

LE CLIENT CONSOMMATEUR QUI SOUHAITE QUE L'EXECUTION DE LA MISSION DEBUTE AVANT LE DELAI DE 14 JOURS A COMPTER DE LA SIGNATURE DU DEVIS, RECONNAIT ET ACCEPTE QUE LE PRESTATAIRE COMMENCE L'EXECUTION DES SERVICES DES L'ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE CLIENT MATERIALISEE PAR LA SIGNATURE DU DEVIS ET RENONCE EXPRESSEMENT A SON DROIT DE RETRACTATION.

ARTICLE 4 - TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur du Prestataire selon le devis établi par le Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte correspondant à 30% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture des dits Services, dans les conditions définies à l'article 6 ci-après.

Le prix est payable :

par virement bancaire ou par chèque bancaire,

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 5% du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, les Clients professionnels seront redevables d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros par facture.

Le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

ARTICLE 6 – FOURNITURE DES SERVICES

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais prévus au devis. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Pour les Clients consommateurs uniquement, si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 30 jours après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client consommateur lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

ARTICLE 7 – RESERVATION DU NOM DE DOMAINE ET PRESTATION D'HEBERGEMENT

La réservation et le choix du nom de domaine ainsi que l'hébergement du Site Internet sont à la charge exclusive du Client. Le Prestataire peut proposer au Client de l'accompagner dans ses démarches ou de lui présenter un partenaire.

ARTICLE 8 – MAINTENANCE DE SITE INTERNET

Le Prestataire propose un service payant de maintenance de site internet.

Les services dépendent de l'abonnement souscrit par le Client.

Un forfait de maintenance est conclu pour une durée déterminée et payable en une seule fois. Le forfait ne se renouvelle pas automatiquement. Le client peut souscrire à un nouveau forfait selon les conditions à la date de renouvellement.

Un forfait de maintenance permet au client de bénéficier, en plus des prestations décrites dans le contrat, d'une extension de garantie sur toute la durée du forfait. La garantie offerte est l'identique à celle définie à l'article 10 ci-dessous.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU CLIENT

La qualité Services assurés par le Prestataire est conditionnée par la complétude des spécifications adressées par le Client.

Le Client est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des besoins exprimés.

Il est seul responsable de l'adéquation des Services à ses besoins en termes de fonctionnalités et de performance techniques.

Le Client s'engage à communiquer au Prestataire toutes les informations et contenus nécessaires à la fourniture des Services. Le Client s'engage à fournir au Prestataire les codes d'accès à son site internet.

Le Client s'engage à fournir les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la fourniture des Services, conformément au devis.

Le Client s'engage à collaborer étroitement avec Le Prestataire en lui fournissant tous documents demandés.

Le Client certifie au Prestataire qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments communiqués ou présents sur ses supports, et que les éléments transmis ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

Le Client décharge le Prestataire de toute responsabilité quant à ses contenus et données de toute nature, utilisés dans le cadre des Services. Le Client est seul responsable des informations contenues ou diffusées sur son site internet ou sur tout autre support et garantit le Prestataire contre tout recours de tiers.

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la mise en ligne de tout contenu contraire à la législation.

Le Client valide les réalisations sur maquette ou sur le bon à tirer, avant la livraison définitive, constatée par la signature d'un bon de réception par les Parties.

Toute passation de Commande vaut autorisation du Client d'exploiter les informations et contenus transmis pour le traitement de sa commande. Le Client garanti être titulaire de tous droits et autorisations nécessaires à la communication de ces données.

Le Client garantit que l'exploitation par le Prestataire de ces données ne porte pas atteinte aux droits d'un tiers (tels notamment droit de propriété, droit d'auteur, droit à la vie privée) et n'enfreint pas un quelconque engagement contractuel (engagement de confidentialité, d'exclusivité...). Spécialement, s'agissant des visuels, logo, photographies, images, sons transmis.

Dans le cas où la responsabilité du Prestataire serait recherchée au titre de l'exploitation des données transmises, le Client devra relever le Prestataire indemne de toute sanction pécuniaire, tous dommages et intérêts mise sa charge par décision d'autorité administrative ou judiciaire ou aux termes d'un accord transactionnel.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE – GARANTIE

Le Prestataire, dans le cadre d'une obligation de moyens, s'engage à apporter les solutions techniques permettant de concrétiser la commande du Client.

Il fera ses meilleurs efforts pour livrer les Services dans les délais convenus et informera régulièrement le Client de l'avancée des travaux.

Le Prestataire se réserve le droit, de sous-traiter tout ou partie des Services à un tiers.

Le Prestataire s'engage à remédier à tous défauts de conception ou d'exécution des Services.

Toutefois la garantie du Prestataire est exclue en cas de mauvaise utilisation ou de faute du Client, suite à l'intervention du Client ou d'un tiers, notamment en cas de modifications structurelles (modifications des fichiers sources par exemple) intervenues sur le site du fait du Client ou d'un tiers.

En cas de de défauts constatés sur les supports fournis ou en cas de dysfonctionnement du Site Internet, le Client dispose de 1 mois calendaire à compter de la signature du bon de réception, pour faire jouer la présente garantie. La prestataire s'engage à réaliser les correctifs dans les meilleurs délais.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports numériques, les contenus, le Site Internet et chacun des éléments qui le composent qui sont la propriété intellectuelle du Prestataire conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, restent la propriété de ce dernier. Ils pourront être cédés au Client selon des modalités à définir entre les Parties.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires au traitement de votre demande et à l'exécution de votre commande. Elles sont utilisées pour les finalités suivantes : exécution de la prestation, facturation, maintenance, génération de statistiques, communication emailing et téléphonique. Le responsable de ce traitement est Monsieur Vincent TEXIER. Les prestataires informatiques, hébergeurs, prestataires de paiement du Prestataire seront destinataires de ces informations. Les informations sont conservées pendant 5 ans à compter de la date de la dernière facturation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez du droit de demander, l'accès à vos données à caractère personnel, ainsi que leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données. Ces droits s'exercent auprès de Monsieur Vincent TEXIER à l'adresse suivante : 2, rue des Brandinières 79260 LA CRECHE, mail : vincent-textier@voxsee.fr. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL concernant le traitement de vos données.

ARTICLE 13 – REPRODUCTION AUX FINS DE REFERENCES

Le Prestataire peut être amené à faire savoir qu'il a réalisé des prestations pour le Client.

A ce titre, le Client autorise expressément Le Prestataire à citer son nom, accompagné éventuellement de sa marque, logo ou tout autre signe distinctif y attaché accompagnés des réalisations du Prestataire.

Le Client autorise également le Prestataire à reproduire sur quelque support que ce soit ses réalisations, aux fins de communication commerciale, ou à faire figurer sur son site un lien vers le site du Client.

ARTICLE 14 - IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Cependant, si le changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat était définitif ou perdurait au-delà 6 mois, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 18.

ARTICLE 15 – EXECUTION FORCEEE EN NATURE

Par dérogation aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, les Parties conviennent qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance ne pourra en demander l'exécution forcée.

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, demander la résolution du contrat selon les modalités définies à l'article 18.

ARTICLE 16 – EXCEPTION D'INEXECUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son

équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 18.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Si l'empêchement est définitif, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article 18.

ARTICLE 18 – RESOLUTION DU CONTRAT

La Partie victime pourra, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, ou en cas de force majeure, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre Partie, la résolution des présentes, 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

Dans le cas d'une résolution pour inexécution par l'une des Parties de ses obligations, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

ARTICLE 19 – DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 20 - LITIGES

A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'application des présentes Conditions Générales de Vente, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la prestation de service et concernant un Client professionnel, sera porté devant le Tribunal de Commerce de NIORT, exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

Les litiges concernant les Clients consommateurs seront tranchés conformément aux règles de compétence du droit commun.

Le Client consommateur est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la Médiation de la Consommation (Code de la Consommation article L. 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Formulaire de rétractation

A compléter et renvoyer à : Monsieur Vincent TEXIER, 2 rue des Brandinières 79260 LA CRECHE.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) :

Date :

* Rayer la mention inutile